

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2021

**PRESENTS** : Mmes DEPIERRE Maire, REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. LECOQ, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY Adjoint, MM. CHAZERAND, TAUBATY, Mme GRESSER, M. FANTOLI, Mmes CALONNE, BAILLY, LAMY, BOUDRY, MM. DRUET, CHUARD, Mmes CHATEAU, VUILLEMIN, JACQUET

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR** :

M. MOLIN pouvoir à Mme VUILLEMIN

M. MARTI pouvoir à Mme CHATEAU

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme PINGAT

**SECRETARE DE SEANCE** : M. TAUBATY Christian

Après l'appel des conseillers et la nomination d'un secrétaire de séance, Mme la Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 06 septembre 2021.

Mme DEPIERRE Valérie donne lecture d'un courrier adressé par Mme PINGAT Martine :

« Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

« Dans le compte-rendu du dernier Conseil Municipal qui s'est tenu le 06 septembre, l'intervention de M. François MARTI concernant le port des écharpes lors du défilé républicain du Biou est rapporté, comme il se doit.

« En revanche, l'explication de votre adjointe Mme BUGADA, affirmant que M. le Sous-Préfet avait donné son autorisation, n'est pas mentionnée.

« Je vous remercie d'apporter la correction nécessaire ou de justifier cette omission si ce n'est pas un oubli. Cordialement ».

Mme DEPIERRE Valérie répond que le compte-rendu a été relu et approuvé par Mme VUILLEMIN Martine qui n'a pas relevé cet oubli.

Mme VUILLEMIN Martine dit qu'elle n'a pas souhaité polémiquer sur le sujet.

Mme DEPIERRE Valérie ajoute que Mme BUGADA Catherine en avait effectivement parlé au Sous-Préfet qui n'avait pas émis d'opposition à cela. Cela se fait également dans d'autres Communes.

Mme DEPIERRE Valérie considère que l'incident est clos.

On passe à l'ordre du jour :

- 1) Présentation des travaux des Comités Consultatifs,
- 2) Autorisation à donner à Mme la Maire à signer la convention de mandat pour la collecte du Pélican avec la plateforme kisskissbankbank,
- 3) Demande de subvention : trail nocturne,
- 4) Remboursement cartes piscine saison 2021,
- 5) Création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC),
- 6) Communications.

\*-\*-\*

### **1 – PRESENTATION DES TRAVAUX DES COMITES CONSULTATIFS**

Les Comités Consultatifs sont invités à venir présenter aux membres du conseil municipal leurs travaux et le Conseil Municipal sera amené à débattre sur les actions présentées.

Mme BUGADA Catherine rappelle à tous le cadre légal des Comités Consultatifs composés d'élus et de citoyens tirés au sort. Ils sont présidés par un élu désigné par la Maire.

Quatre Comités ont été créés et des commandes précises leur ont été passées.  
Les Présidents des Comités sont invités à présenter le travail de leur Comité.

Mme DEPIERRE Valérie suspend le Conseil Municipal afin de permettre aux membres non élus de ces Comités de participer à la discussion.

Après présentation des travaux, la séance du Conseil Municipal reprend et le Conseil est invité à donner son avis.

\* Comité Consultatif Environnement–Forêt–Espaces verts-Transition énergétique et numérique

Commande : mettre en place des solutions de compostage collectif et de traitement des déchets verts et organiques.

Actions proposées : formation des élus au compostage ; formation au compostage et vente de composteurs, formation au lombricompostage et vente de lombricomposteurs ; mise en place d'un réseau de référents compostage ; formation d'un guide composteur ; remise en état des placettes de compostage collectif ; création de nouvelles placettes de compostage collectif ; communication ; utilisation du produit du compostage ; mise en place d'un point d'apport volontaire ; mise en place d'un ramassage des déchets verts ; mise en place d'un site de broyage des déchets verts ; dératissage.

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les actions proposées et souhaite que le travail continue.**

Les services de la Commune devront faire des propositions de mise en œuvre pour le budget 2022.

\* Comité Consultatif Vie associative–Culture–Sports–Animation-Attractivité d'Arbois

Bicentenaire Pasteur – Exposition photos et jeux de pistes ; repas dans la cour du collège ; cavalcade avec concours de sosies de Pasteur et son épouse ; exposition artistes chinois ; création d'un objet monumental ; création d'une cocotte en papier géante ; carnaval sur le thème des microbes ; visites théâtralisées dans Arbois  
Festival des associations

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les actions proposées et demande la poursuite du travail.**

Au regard des propositions, les services devront faire une proposition de budget exceptionnel 2022/2023 pour le bicentenaire de Pasteur.

Une proposition de budget devra être faite pour le Festival des associations lors du DOB 2022 et des partenaires seront à trouver notamment pour la formation des bénévoles.

\* Comité Consultatif Education–Ecoles–Enfance–Jeunesse

Commande : réfléchir à la mise en place de lignes de pédibus afin de limiter la circulation des véhicules à proximité des écoles et d'entrer dans une démarche en faveur des mobilités douces à Arbois.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite qu'une étude plus poussée soit menée afin de déterminer :**

- si il vaut mieux rester sur un système informel – comme cela se fait déjà entre certains parents ; les tables de quartier pouvant être le lieu de mise en œuvre de ce système informel.

- ou si un réel service municipal gratuit peut être mis en place. C'est un sujet important en terme de coût, quelle pertinence si au final cela ne concerne que quelques personnes ?

D'autres actions ont été réfléchies également au sein du Comité tels que les parcs à vélos/arrêt minute ou dans les cours d'école ou l'installation de jeux pour tous-petits.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces actions assez faciles à mettre en œuvre.**

\* Comité Consultatif Santé-Social-Solidarité

Commande : proposer un plan de prévention pour 3 thématiques : les addictions ; l'isolement, développer le lien intergénérationnel et la solidarité ; l'alimentation.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les plans d'actions proposés.**

Il sera proposé au CCAS d'impulser la création puis l'animation d'un Comité de Pilotage autour de la création d'une cuisine pédagogique en lien avec la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, des Associations et la Ville.

## **2 – AUTORISATION A DONNER A Mme LA MAIRE A SIGNER LA CONVENTION DE MANDAT POUR LA COLLECTE DU PELICAN AVEC LA PLATEFORME KISSKISSBANKBANK**

M. LECOQ Yves indique au Conseil Municipal que la plateforme kisskissbankbank a été retenue pour l'encaissement des recettes de financement participatif pour le compte de la Commune en vue de l'acquisition du pélican de Dominique CHANTELOUBE.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme la Maire à signer la convention à intervenir.**

M. LECOQ Yves ajoute que France Services peut aider les gens qui le souhaitent à faire leur don en ligne.

Mme CHATEAU Christine demande ce qui se passera si la somme minimum de 5 000 € n'est pas atteinte.

Mme DEPIERRE Valérie répond que la Commune achètera quand même l'œuvre.

Mme BAILLY Nathalie demande si les noms des donateurs seront connus.

Mme DEPIERRE Valérie répond que sur la plateforme, il y a la possibilité de faire un don anonyme. Rien n'a encore été décidé si une plaque reprenant le nom des participants sera installée.

## **3 – DEMANDE DE SUBVENTION : TRAIL NOCTURNE**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention à l'association organisatrice d'un trail nocturne le 20 novembre 2021.

Mme BUGADA Catherine rappelle qu'il s'agit d'une jeune association. Une première subvention de lancement de 1 500 € a été attribuée en début d'année.

Comme le trail n'a pas pu être organisé au printemps en raison de la crise sanitaire, l'association propose l'organisation d'un trail nocturne le 20 novembre prochain dans Arbois.

Cette subvention supplémentaire couvrira les frais pour le flochage des bonnets qui seront remis aux participants.

Mme VUILLEMIN Martine demande si les 1 500 € ont été utilisés et si les participants paient quelque chose.

Mme BUGADA Catherine répond que la 1<sup>ère</sup> subvention n'est pas encore utilisée et qu'elle le sera pour ce trail nocturne, d'autant que le nombre de participants n'est pas connu. La participation est de 10 € par coureur.

**A l'unanimité des suffrages exprimés (Mme VUILLEMIN s'abstient), le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'association une subvention de 450 €.**

#### **4 – REMBOURSEMENT CARTES PISCINE – SAISON 2021**

Suite au sinistre de cet été et à la fermeture de la piscine, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le remboursement des cartes piscine de la saison 2021.

M. POULET Gilles informe le Conseil des modalités de remboursement proposées :

\* Deux alternatives sont proposées aux usagers :

1- Toute carte non remboursée pourra être utilisée lors de la 1<sup>ère</sup> saison de réouverture de la piscine municipale.

2- Remboursement des cartes en fonction du type de celles-ci :

- soit au prorata du nombre d'entrées non utilisées pour les cartes 10 entrées (si 4 entrées utilisées, remboursement de 6 entrées).

Les cartes concernées doivent obligatoirement avoir été achetées en 2020 ou en 2021 ; aucune carte achetée en 2019 ne peut être remboursée puisque non valide lors de la saison 2021.

- soit 50 % du montant du tarif pour les cartes « forfait saison ».

Les cartes concernées doivent obligatoirement avoir été achetées en 2021

• Les dossiers devront être soit :

- déposés à l'accueil : du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00 sauf les mardis et vendredis après-midi,

- envoyés par courrier.

Ces dossiers sont recevables jusqu'au lundi 25 octobre 2021 à 17 h 00.

Seuls les dossiers complets seront acceptés et aucun dépassement de délai ne sera toléré.

• Justificatifs à fournir obligatoirement :

- Fiche tiers à demander à l'accueil de la Mairie,

- carte(s) entrées piscine originale,

- RIB avec IBAN,

- copie pièce identité.

Pour des raisons administratives, les remboursements ne pourront pas se faire avant mi-novembre.

Mme BAILLY Nathalie trouve que le délai est très court.

Mme BUGADA Catherine indique qu'une DBM devra être votée début novembre pour permettre le remboursement et qu'il faut que les services connaissent les montants à rembourser bien avant.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modalités de remboursement proposées.**

#### **5 – CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)**

Le dispositif du Parcours Emploi Compétences mis en place par la circulaire n° DFEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 vise à favoriser le retour à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés...).

Ce dispositif qui concerne, notamment les Collectivités Territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la Collectivité en matière d'accompagnement de la personne recrutée.

L'aide versée par l'Etat est fixée à 60 % du taux horaire brut du SMIC (limitée à 30 heures hebdomadaires).

Ces personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE).

Une convention tripartite doit également être signée entre la Collectivité, le Prescripteur et le futur salarié.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, de 20 heures minimum par semaine ; la durée du contrat est normalement de 11 mois (renouvellement possible) et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences pour les Services Techniques pour une période de 11 mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 soit jusqu'au 30 septembre 2022 et pour une durée hebdomadaire de 35 heures.**

Mme DEPIERRE Valérie indique qu'il s'agit du remplacement d'un agent parti dans une autre Collectivité.

La personne retenue à l'issue des entretiens menés par Mme CURIE Laurence, M. PETIGNY Loïc et M. POULET Gilles peut entrer dans le cadre de ce dispositif.

## **6 - COMMUNICATIONS**

Mme VUILLEMIN Martine demande si l'idée d'une journée citoyenne a été révoquée

Mme BUGADA Catherine répond que l'idée est plutôt de développer un partenariat entre les services et les habitants tout au long de l'année au fur et à mesure des idées de chantiers qui arrivent.

Mme BOUDRY Jeanne rappelle que lors du dernier Conseil Communautaire, il a été annoncé que les élus pouvaient encore s'inscrire dans les commissions.

M. FANTOLI Patrick indique avoir entendu parler d'une manifestation le 24 octobre prochain dont il n'est pas au courant.

Mme DEPIERRE Valérie répond que cela a déjà été évoqué au Conseil Municipal et qu'il s'agit des 100 ans de la Légion d'Honneur.

Mme BUGADA Catherine donne une information sur un travail de concertation autour du parking St Just vendredi 08 octobre 2021 dès 10 h 00.

Jeudi 07 octobre 2021, une réunion avec les habitants du quartier de Faramand aura lieu sous forme de balade urbaine pour évoquer les problèmes de stationnement et circulation notamment dans les rues du Prieuré et du Montot.

La séance est levée à 23 h 45.